

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 199/2026

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – Rues de Kruys Weg, de Stavèle, du nouveau moulin, de Robitaillie, des vergers - Sté SOTRAVEER

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 31/07/2026 – de Mme DELAHAYE Marie – de la Sté SOTRAVEER– lieu dit le zand put houck – 59670 WINNEZEELE ;

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité lors des travaux de curage des fossés, rues de Kruys Weg, de Stavèle, du nouveau moulin, de Robitaillie, et des Vergers ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée manuellement avec un empiètement sur chaussée et limitée à 30km/h, au droit des travaux de curage de fossés– rues de Kruys Weg, de Stavèle, du nouveau moulin, de Robitaillie et des Vergers, à compter du 27/08/2026 pour un délai d'intervention dans les 60 jours calendaires.

ARTICLE 2 : le stationnement et le dépassement seront interdits au droit des travaux et ce pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 3 : La Sté SOTRAVEER– lieu dit le zand put houck – 59670 WINNEZEELE, chargée des travaux, mettra en place les déviations et la signalisation nécessaire.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification (voie de recours dématérialisées : le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr)

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – [e-mail : gdp.dunkerque@lenord.fr](mailto:gdp.dunkerque@lenord.fr)
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – [e-mail : cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr)
- Madame DELAHAYE Marie de la Sté SOTRAVEER– lieu dit le zand put houck – 59670 WINNEZEELE, [email : mdelahaye@sotraveer.com](mailto:mdelahaye@sotraveer.com)

Fait à HERZEELE, le 03 août 2026

Le Maire, S. FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE

PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 03 août 2026

Le Maire, S.FRANCKE

